



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire

Mâcon, le 3 novembre 2016

L'inspecteur d'académie, directeur
académique des services de
l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les
directeurs d'école
Mesdames et Messieurs les
enseignants

s/c de Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'éducation nationale

IENA

Objet : note de cadrage départementale sur le LSUN.

Inspectrice de l'éducation
nationale adjointe au
Directeur académique des
services de l'éducation
nationale

Affaire suivie par : Nathalie Noël

Téléphone

03 85 22 55 05

Télécopie

03 85 38 34 46

Courriel

len.macon-adj@ac-dijon.fr

Cité administrative
Boulevard Henri Dunant
BP 72512
71025 Mâcon cedex 9

L'année scolaire 2016-2017 voit la mise en œuvre du Livret Scolaire Unique Numérique. Cet outil, attendu, depuis longtemps par les équipes, permettra d'harmoniser la façon de rendre compte des acquis des élèves depuis le CP jusqu'à la troisième, y compris au moment de la passation du DNB. Mais il représente aussi l'occasion de réexaminer et si nécessaire, de faire évoluer les pratiques pédagogiques d'évaluation.

L'objectif de cette note de cadrage est de préciser les fondements pédagogiques d'utilisation du LSUN, dans le cadre des instructions ministérielles qui accompagnent son développement.

Avant d'aborder les principes qui expliquent le déploiement du LSUN, il est nécessaire de faire une analyse rapide de la situation actuelle.

Un livret actuel qui n'est pas exempt de défauts :

Depuis de longues années, les professeurs des écoles s'inquiètent de la diversité des formes que prend le livret de suivi des élèves. Entre livret de cycle ou livret d'école, quelquefois livret de classe, il ne permet d'accompagner que difficilement l'élève qui change d'école, même lorsqu'il déménage au sein de la même commune, lorsque celle-ci comporte plusieurs établissements.

Au-delà de la forme, le contenu est sujet lui aussi à une grande variété, révélatrice d'autant d'approches pédagogiques que de conceptions de l'évaluation. Depuis le livret qui fait simplement référence aux grands domaines des programmes jusqu'à celui qui liste plusieurs dizaines de sous-compétences, le choix dans la cible de la mesure apparaît très variable.

Enfin, le mode même de codage des réussites ou des difficultés change souvent d'une école à l'autre. Si la triade acquis, non acquis, en cours d'acquisition a été retenue dans plusieurs cas, bien d'autres systèmes de rendu sont utilisés : couleurs, smileys, échelle de réussite etc.

Si cette diversité des conceptions alerte les enseignants eux-mêmes, on imagine facilement l'embarras dans lequel elle place parfois les élèves eux-mêmes, ainsi que leurs parents. D'une part l'adaptation, lors d'un changement d'école, à un nouvel outil est pour eux difficile. D'autre part, les livrets actuels leur fournissent souvent des informations trop nombreuses pour qu'ils comprennent réellement le message qu'elles véhiculent sur le niveau scolaire



effectif de leur enfant. Ainsi, paradoxalement, des livrets censés donner une information extrêmement précise, qui ont fait l'objet d'un remplissage long et minutieux par les professeurs des écoles, sont parfois exploités par les familles à l'inverse du sens qui leur avait été donné.

Enfin, le passage du livret scolaire du premier degré au bulletin du collège constitue une rupture supplémentaire qui nécessite, là encore, un temps d'appropriation et d'adaptation.

Le LSUN a pour vocation de corriger ces inconvénients.

En faisant le choix d'équiper toutes les écoles élémentaires d'un outil national, le Ministère de l'Education Nationale souligne ainsi l'importance déterminante de l'harmonisation et de la continuité.

Le LSUN permet, il faut le souligner d'abord, d'alléger le travail des équipes pédagogiques, qui sont désormais exonérées de concevoir ou de modifier régulièrement un cadre propre.

Il affirme l'impact sur la réussite scolaire de la continuité des pratiques d'évaluation, au travers du cursus obligatoire de l'élève, et de l'harmonisation de l'outil sur l'ensemble du territoire, sur la réussite scolaire.

Il fait de la communication avec les familles un enjeu majeur de l'évaluation. En s'appropriant un mode de relation et d'information désormais profondément ancré dans les habitudes de vie, la correspondance numérique, il transforme la traditionnelle rencontre ponctuelle entre des parents et un bulletin écrit en la possibilité pour les familles de garder le contact avec le suivi des progrès de leur enfant. Il leur permet ainsi de jouer pleinement leur rôle de coéducation.

Le LSUN encourage à s'interroger sur les pratiques d'évaluation.

Il serait réducteur de ne voir dans le LSUN que la correction d'un ensemble d'inconvénients formels et fonctionnels.

La conception et l'actualisation des livrets de suivi convoquaient en priorité, dans les équipes, des questions de forme : quel support - livret, fichier - livret de classe, de cycle, ou d'école, quelle place à une appréciation écrite, quel système de codage ?

En définissant un cadre commun, le LSUN libère la réflexion sur ce qui est bien l'essentiel, c'est à dire la philosophie de l'évaluation qu'il est nécessaire de mettre en oeuvre pour qu'elle soit un déterminant fondamental de la réussite des élèves.

Ainsi, il convient de se persuader qu'enseignement et évaluation ne sont pas deux temps et deux réalités différents du métier d'enseignant, mais bien les deux facettes indissociables du geste pédagogique.

Cela implique que l'évaluation quotidienne, fondée sur l'observation des enfants et de leur travail au jour le jour, revêt une importance bien supérieure à celle déployée dans un temps institutionnel limité, dont la portée est surdimensionnée et surinvestie.

C'est aussi le moment de rappeler que les modalités d'évaluation ont un impact direct sur la réussite des élèves et l'image d'eux - mêmes qu'ils construisent. Des enquêtes nous apprennent régulièrement qu'en France, deux tiers des élèves expriment leur angoisse d'avoir une mauvaise note. Des travaux de chercheurs nous alertent sur le fait que des procédures d'évaluation centrées sur les non-réussites des enfants peuvent provoquer des phénomènes d'auto-handicap et de découragement appris.

Ces résultats doivent nous engager à chercher les stratégies pédagogiques qui favorisent l'observation des réussites et des progrès et qui permettent d'associer au mieux l'élève à sa propre évaluation, et à la préparation de celle-ci.



Étapes pour la formation et la mise en œuvre.

Le LSUN est un outil dont certaines fonctionnalités sont encore en voie de perfectionnement, voire de développement. Mais il est important que les équipes en découvrent sans délai la logique, afin, d'abord, de s'en approprier l'ergonomie, ensuite de faire part, si nécessaire des améliorations à y apporter, enfin d'informer les parents d'élèves.

1ère étape : dès à présent, les directeurs d'école et enseignants du premier degré peuvent accéder à une version du LSUN par l'intermédiaire du PIA. Nous les encourageons fortement à manipuler d'abord de façon virtuelle, l'application. Puis chaque école créera, avec l'accord des parents des élèves concernés, une simulation ou le livret réel pour deux enfants de l'école. Le nombre de deux permet en effet d'exploiter les deux entrées de l'application, individuelle et collective.

2ème étape : les directrices et directeurs et chargé(e)s d'école bénéficieront, pour chaque circonscription, d'une présentation dans le courant du mois de novembre.

Pour les Principales et Principaux de collège, elle a eu lieu lors des réunions de bassins organisées à la mi-octobre à Cluny et au Creusot.

3ème étape : pour le premier degré, le principe général du LSUN sera présenté aux parents délégués à l'occasion du premier conseil d'école suivant les élections des 7 et 8 octobre. Si ceux-ci se sont déjà été tenus, les directrices et directeurs se reporteront à l'étape 4.

4ème étape : avant les congés de Noël, pour le premier degré toujours, les directrices, directeurs et chargé(e)s d'école organiseront à l'échelle de l'école une réunion d'équipe au cours de laquelle aura lieu une appropriation collective du LSUN ; les 3 heures afférentes seront décomptées de la journée de solidarité.

Suivra une réunion d'information à destination de tous les parents.

5ème étape : dans le cadre des animations pédagogiques de circonscription, la découverte de l'application sera offerte aux équipes d'école complètes, soit dans le cadre de formations dédiées, soit à l'occasion de formations habituelles.

Une démarche similaire d'appropriation sera conduite dans les collèges, afin que la continuité dans le parcours de l'élève s'installe d'emblée.

Il convient que ce virage essentiel dans la création d'un continuum qui va du carnet de suivi en maternelle jusqu'à la réforme du DNB en fin de troisième soit l'occasion de renforcer les principes d'une évaluation positive, bienveillante et efficace, élément fondateur de l'accompagnement pédagogique des élèves et trame directrice dans la construction de leur parcours personnalisé de réussite.

Merci au groupe de travail qui, autour de Nathalie Noël, IEN adjointe, a rédigé cette note essentielle à la bonne compréhension des enjeux de l'utilisation d'un outil indispensable au suivi des parcours de chaque élève, tout au long de la scolarité obligatoire. Puise cette note guider l'action des équipes pour le plus grand bénéfice de nos élèves.

Fabien BEN

PJ : 1

- LSUN : guide d'aide à la prise en main de l'application.

